

TARIFS PERMIS DE TOURNAGE

a) Tarifs pour l'émission d'un permis

CATÉGORIE	TARIF tx. incluses	APPLICABLE
Catégorie I	205,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie II	331,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie III	494,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	714,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	1 313,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Frais de retard	110,00 \$	Par jour et par site, pour toutes demandes ne respectant pas les délais

a1) Pénalités prévues en cas de tournage ou séance photographique sans permis

Quiconque procède à un tournage sans permis commet une infraction et est passible d'une amende établie conformément au tableau suivant :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

b) pour une récidive, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$;

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.

Ni la délivrance d'un constat d'infraction, ni le paiement d'une amende ou l'exécution d'un jugement en découlant ne dispense le contrevenant de payer les frais du permis exigé. (2021-340-2, art 1)

b) Les tarifs suivants s'appliquent pour la location de certaines installations municipales lors de tournage (si disponible)

PARC PIERRE-LAPORTE

Patinoire multisports :	110,25 \$/h.
Terrain de volleyball :	55,75 \$/h.
Chalet Sébastien-Lareau :	220,50 \$/h. ou 1 102,50 \$/jour
Terrain synthétique :	330,75 \$/h. ou 1 657,75 \$/jour
Terrain baseball :	110,25 \$/h.

COMPLEXE AQUATIQUE LAURIE-EVE-CORMIER

Dojo :	110,25 \$/h
Passerelle :	110,25 \$/h.
Salle Euclide-Vézina :	84,00\$ \$/h.
Piscine	Non disponible pour location

CENTRE DES GLACES GILLES-CHABOT

Location d'une glace :	
Avant 18 h	189,00 \$/h
Entre 18 h et 22 h 30	252,00 \$/h
Location de la salle 3	47,25 \$/h
Utilisation du Hall 3-4	84,00\$ \$/h.
Utilisation du Hall 1-2	84,00\$ \$/h.
Utilisation d'une chambre des joueurs	57,75 \$/h

AUTRES INSTALLATIONS

Club d'aviron (terrasse)	110,25 \$/h
Terrain baseball :	110,25 \$/h
Terrain de soccer :	110,25 \$/h
Piscine Paul-VI :	330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour
Parc et espace vert :	110,25 \$/h
CENTRE ADMINISTRATIF CLOVIS-LANGLAIS	Non disponible pour location

BIBLIOTHÈQUE : Salle Robert-Lionel-Séguin Espace public - bibliothèque	84,00 \$/h. 220,50 \$/h.
CERCLE SOCIAL PIERRE-BOUCHER	330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour
MARCHÉS PUBLICS	110,25 \$/h
CAFÉ CENTRE D'ART	3 307,50 \$/jour
CAFÉ CENTRE D'ART – 2 ^E ÉTAGE	1 102,50 \$ /jour
CAFÉ CENTRE D'ART – 3 ^E ÉTAGE	1 102,50 \$/jour
ESPACE DÉTENTE	110,25 \$/h
SALLE DE PROJECTION	110,25 \$/h
ATELIER	57,75 \$/h
CENTRE MGR-POISSANT	330,75 \$/h. ou 1 575,00 \$/jour
Café-cuisine	110,25 \$/h

STATIONNEMENTS

Demande relative à un site de stationnement prévu dans la liste ci-après (**véhicules personnels seulement**):

- Centre administratif Clovis-Langlois
- Bibliothèque Montarville- Boucher-De La Bruère
- Maison dite Louis-H.-La Fontaine
- Cercle social Pierre-Boucher
- Centre des glaces Gilles-Chabot
- Marchés publics Lionel- Daunais et De Montbrun
- Parcs municipaux
- Sur rue

CATÉGORIE	TARIF tx. incluses	APPLICABLE
Catégorie II à V	110,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique

CAMP DE BASE

Demande relative à un camp de base prévu dans la liste ci-après (camions, roulottes, cantine, génératrice, etc.) :

- Centre administratif Clovis-Langlois
- Bibliothèque Montarville- Boucher-De La Bruère
- Maison dite Louis-H.-La Fontaine
- Cercle social Pierre-Boucher

Ville de Boucherville – Règlement n° 2023-403

Règlement décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités

- Centre des glaces Gilles-Chabot
- Marchés publics Lionel- Daunais et De Montbrun
- Parcs municipaux

CATÉGORIE	TARIF tx. incluses	APPLICABLE
Catégorie II	110,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie III	221,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie IV	331,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique
Catégorie V	441,00 \$	par jour et par site, des activités reliées au tournage cinématographique ou séance photographique

c) Dépôt en garantie

CATÉGORIE	MONTANT DU DÉPÔT
Catégorie I	1 000,00 \$
Catégorie II	2 000,00 \$
Catégorie III	5 000,00 \$
Catégorie IV	5 000,00 \$
Catégorie V	10 000,00 \$